



Rénovation énergétique des bâtiments publics : présentation des aides disponibles aux différentes étapes de la gestion d'un patrimoine immobilier

La rénovation énergétique des bâtiments est une priorité dans la lutte contre le réchauffement climatique. Parce que le maire bénéficie d'une relation privilégiée avec ses administrés, et qu'il dispose de moyens d'action pour traduire concrètement les enjeux en solutions sur son territoire, il est un acteur incontournable de la transition écologique. Avec un patrimoine bâti de plus de 225 000 bâtiments, les collectivités disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie de leur propre parc immobilier.

Une présentation intitulée « rénovation énergétique des bâtiments publics : comprendre et se lancer » est disponible dans la boîte à outil mise à disposition par le Ministère de la Transition écologique aux élus : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/boite-outils-elus>

Le présent document vient en complément de cette présentation et recense les différentes aides proposées aux collectivités territoriales pour les accompagner dans la transition écologique de leur patrimoine bâti. Il est organisé sous forme d'étapes chronologiques, qui correspondent à l'ordre logique dans lequel assurer la gestion de son patrimoine immobilier. Les aides sont réparties au sein de ces fiches, et peuvent apparaître dans plusieurs étapes lorsque ce sont des aides transversales, qui accompagnent les collectivités tout au long du processus de rénovation énergétique des bâtiments.

Chaque aide est présentée de la même façon, en précisant à qui elle est destinée, l'organisme qui la propose et son objectif principal. Un lien internet vous redirigera vers une présentation plus précise si vous désirez des informations supplémentaires avant d'en bénéficier.

Les cinq fiches, représentant chacune une étape de la gestion de patrimoine immobilier, sont intitulées :

Étape 1 : Connaître son patrimoine bâti

Étape 2 : S'entourer

Étape 3 : Établir une stratégie immobilière

Étape 4 : Conduire des travaux de rénovation énergétique

Étape 5 : Suivre ses consommations énergétiques

N.B : Ce document recense uniquement les aides publiques à destination des collectivités territoriales. Il ne présente par exemple pas les différents appuis apportés par les fédérations des collectivités territoriales. Il ne recense pas non plus les prestations et outils des entreprises et artisans du BTP qui sont présents à toutes étapes de la gestion de patrimoine immobilier.

Enfin, il ne liste pas les aides locales, recensées ici : https://www.effinergie.org/web/les-aides-financieres?type_de_travaux%5B%5D=trav_reno&type_de_batiment%5B%5D=NR